

Quand les profs distribuent des tracts aux élèves

“Je n’ai rien contre la liberté d’expression de nos organisations syndicales, mais je me pose quand même certaines questions lorsque ces tracts sont distribués aux élèves dans l’enceinte de l’établissement par le personnel dans l’exercice de ses fonctions.” Voilà le post qu’à publié sur Facebook un parent d’élève de l’Athénée royal de Mons.

Il semble, en effet, que des élèves de l’établissement se soient retrouvés en possession, via leur(s) professeur(s), du communiqué du front commun régional de l’enseignement annonçant –et encourageant– la grève tournante dans la région de Mons ce lundi 24.

Une pratique interdite en vertu du décret de 1994 quant à la neutralité de l’enseignement.

“Ce n’est pas logique, confirme Pascal Chardome, président de la CGSP-Enseignement. On ne donne jamais comme consigne que les profs distribuent des tracts aux élèves.”

De son côté, Marc Menu, secrétaire régional (Mons) de la CGSP-Enseignement, précise, pour l’avoir rédigé, qu’il ne s’agit pas d’*“un tract militant”* mais bien d’*“un tract informatif signé par tous les syndicats”*. *“L’enseignant qui aurait distribué ce tract n’affiche donc pas son appartenance personnelle à tel ou tel syndicat. Je ne vois pas en quoi cela peut choquer”*, conclut-il.